



**JANVIER  
2026**

**NUMERO SPECIAL  
RECENSEMENT  
&  
ELECTIONS  
MUNICIPALES**

**Cette année, Labastide réalise le recensement de sa population.**

Tous les logements et tous les habitants seront recensés entre le **15 janvier et le 14 février 2026**.

### Comment cela se passe-t-il ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer du déroulement de l'opération qui est obligatoire. Puis un agent recenseur, recruté par la commune, distribuera à partir du 15 janvier dans votre boîte aux lettres une notice internet. Ce document est indispensable. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne, ce qui est simple et rapide. Mais pas de panique, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.

**Si vous n'avez pas reçu la notice descriptive au 19 janvier, contactez la mairie  
au 05 63 53 72 60 ou par courriel [labastide-de-levis@wanadoo.fr](mailto:labastide-de-levis@wanadoo.fr)**

### Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques anonymes sur la population : âge, profession, sur les moyens de transport utilisés et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements ou de services de soins.

A Labastide, grâce aux résultats du recensement de la population, l'accent a été mis sur la création de services à la population et sur la rénovation ou la construction de logements communaux : ils offrent des solutions de logement aux Bastidois et permettent de conserver un nombre de classes raisonnable à l'école. La croissance démographique est indispensable pour soutenir une faible Dotation Globale de Fonctionnement.

Pour toute information concernant le recensement, veuillez contacter Corinne Birot, coordonnatrice à la mairie.

**Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)**

**Les agents recenseurs se partageront la collecte en deux secteurs. Ils sont bien connus dans la commune :  
Aline Gartner a assuré le recensement 2020 et Jean-Michel Sire est tout jeune retraité du service technique communal.**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Madame GARTNER Aline  
a été désigné(e) comme **agent recenseur**.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2026.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. **Y répondre est obligatoire.**

A Labastide de Lévis, le 05/01/2026.

Cachet de la Mairie de Labastide de Lévis  
Le maire ou le président de l'établissement public

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Monsieur SIRE Jean-Michel  
a été désigné(e) comme **agent recenseur**.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2026.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. **Y répondre est obligatoire.**

A Labastide de Lévis, le 05/01/2026.

Cachet de la Mairie de Labastide de Lévis  
Le maire ou le président de l'établissement public

# Les élections municipales des 15 et 22 mars 2026

Vous allez élire le conseil municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des 15 conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire en son sein un maire et un ou plusieurs adjoints. Les règles pour ces élections ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants suite à la loi du 21 mai 2025.

La population de Labastide de Lévis a été établie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques à 997 habitants. La commune relève du nouveau régime électoral qui se caractérise par les dispositions suivantes :

- Désormais, le **scrutin de liste paritaire** s'applique à notre commune, Concrètement, le vote se fera sur **une ou plusieurs listes non modifiables de candidats** : vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé. Toute modification ou rature entraînera la nullité du bulletin.

**Chaque liste de candidats respectera la parité**, avec une alternance de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.

- Le nombre de candidats sur la liste peut varier** : soit le nombre fixé par la loi = 15 candidats à Labastide, soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (ils deviendront conseillers en cas de vacance de sièges).
- Le scrutin est prévu sur deux tours** mais en cas de liste unique ou s'il n'y a que 2 listes, il n'y aura qu'un seul tour et le Conseil municipal sera élu le 15 mars. Le dépouillement aura lieu à partir de 18 h. à la mairie. Il est public.

Quelques informations pratiques :

- 4 février 2026 : date limite d'inscription sur les listes électorales via internet
- 6 février 2026 : date limite d'inscription sur les listes électorales en mairie
- Le Bureau de vote sera situé à la mairie et le scrutin sera ouvert entre 8 h. et 18 h.,
- Les bulletins de vote seront disponibles au bureau de vote,
- Une pièce d'identité peut être nécessaire pour voter, la carte d'électeur facilite le vote mais ne peut se substituer à une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire, permis de chasse... ou toute pièce officielle disposant d'une photographie du titulaire),
- La liste ayant obtenu le plus de voix obtiendra la majorité des sièges + le nombre de sièges correspondant au pourcentage de votes obtenus. La répartition des sièges restants se fera à la plus forte moyenne.

## Etat civil du 24 août 2025 au 4 janvier 2026

| Naissances                           | Date              | Décès              | Date              |
|--------------------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| GOURMANEL Colette                    | 28 septembre 2025 | JULIA Maria        | 26 septembre 2025 |
| DUDOUT FARRÉ Clémence                | 28 octobre 2025   | PERNY Josselyne    | 14 octobre 2025   |
|                                      |                   | PENDARIES Aline    | 16 octobre 2025   |
| Mariages                             | Date              | PAULHE Alice       | 14 novembre 2025  |
| CATHALA Jean-Michel et CLAVIE Eliane | 22 novembre 2025  | SOURRIBES Jeannine | 31 décembre 2025  |
|                                      |                   | CASSAN Claude      | 4 janvier 2026    |

### Déclaration de catastrophe naturelle

Les propriétaires concernés par des effets du retrait/gonflement des argiles sont invités à se faire connaître en mairie dans les plus brefs délais.

**La Mairie est ouverte les mardis, mercredis, vendredis de 14 h à 18 h et le 1<sup>er</sup> samedi du mois de 9 h à 12 h.**  
**Tél : 05 63 53 72 60 - Urgence : 06 78 65 97 65 - [labastide-de-levis@wanadoo.fr](mailto:labastide-de-levis@wanadoo.fr) - [www.labastide-de-levis.fr](http://www.labastide-de-levis.fr)**

Ce bulletin municipal est réalisé par la municipalité. Les pages de ce bulletin communal sont ouvertes à toutes les initiatives communales et aux entreprises bastidoises qui veulent faire connaître leurs activités.  
Prendre contact avec la mairie pour une insertion dans le prochain numéro.